

Cette fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2023. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

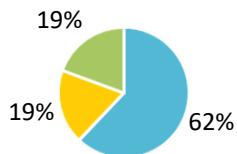


74 rapports ont été validés lors de la campagne 2023

> 2 611 agents recensés dans ces collectivités dont 1 620 fonctionnaires, 485 contractuels permanents et 506 contractuels non permanents

Effectifs

62% des agents sont fonctionnaires



	Minimum	Maximum	Effectif moyen	Nb de coll concernées
Fonctionnaires	1	163	22	73
Contractuels permanents	1	70	10	56
Contractuels non permanents	1	51	11	50

10,93 % des contractuels permanents en CDI

Précisions emplois non permanents

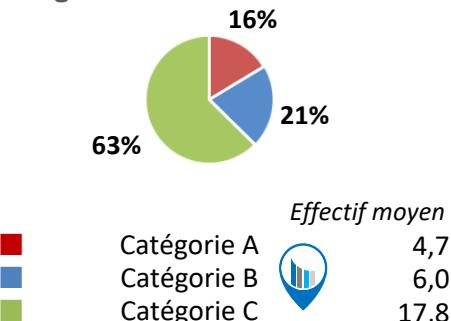
- ⇒ 7,2 % des agents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 8,3 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

13% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nb moyen par coll concernée
Administrative	30,0%	13,2%	26,1%	8,0
Technique	14,5%	7,6%	12,9%	5,8
Culturelle	0,1%	0,0%	0,0%	1,0
Sportive	0,1%	0,0%	0,0%	0,5
Sociale	29,4%	50,3%	34,2%	12,6
Médico-sociale	18,8%	22,9%	19,8%	17,3
Médico-technique	0,2%	0,8%	0,3%	1,4
Animation	7,0%	5,2%	6,6%	3,8
Total	100%	100%	100%	32

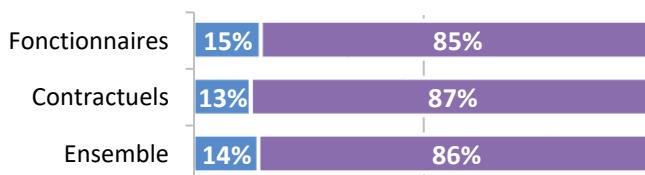
63% d'agents relevant de la catégorie C



Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 86%

■ Hommes

■ Femmes

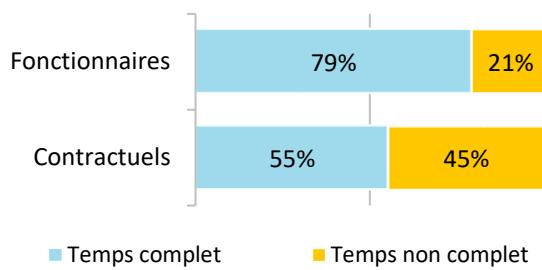


Le cadre d'emplois des agents sociaux rassemble 27% des agents

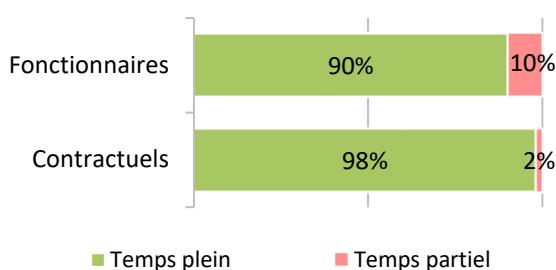
Cadres d'emplois	% d'agents
Agents sociaux	27%
Adjoints administratifs	17%
Aide-soignant	12%
Adjoints techniques	12%
Assistants socio-éducatifs	6%

Temps de travail des agents permanents

- 79% des fonctionnaires à temps complet contre 55% des contractuels



- 10% des fonctionnaires à temps partiel contre 2% des contractuels



- Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Sportive	100%	Technique	62%
Médico-technique	67%	Sociale	54%
Sociale	37%	Médico-sociale	39%

- Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

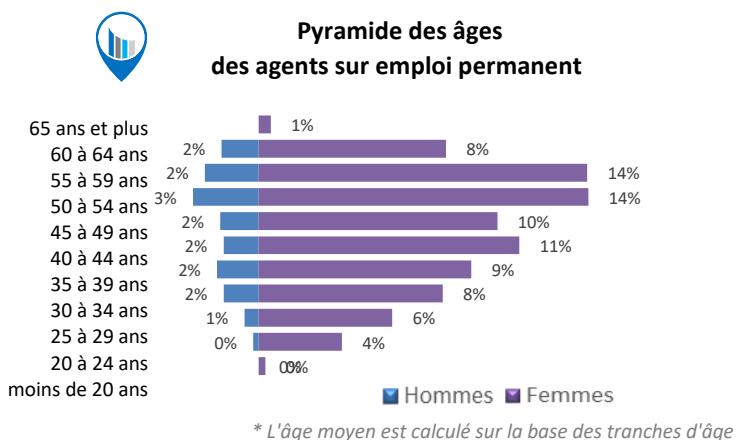
2,6% des hommes à temps partiel
9,7% des femmes à temps partiel

Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

Pyramide des âges

- En moyenne, les agents ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,19
Contractuels permanents	39,16
Ensemble des permanents	46,11
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	39,25



Équivalent temps plein rémunéré

- En moyenne, 35,3 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



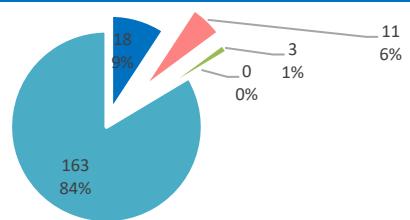
- > 20,8 fonctionnaires
- > 7,7 contractuels permanents
- > 6,8 contractuels non permanents



Positions particulières

8,8% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité
- Autres positions particulières



Mouvements

- En 2023, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 18,5%

Fonctionnaires	Contractuels permanents
8,6%	53,9%

Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022	Effectif physique au 31/12/2023
29,6 agents	28,4 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023		
Fonctionnaires	↘	-6,6%
Contractuels	↗	5,4%
Ensemble	↘	-4,1%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	44%
Départ à la retraite	13%
Mutation (changement de collectivité)	13%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	8%
Démission	7%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplaçants	48%
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégations	21%
Voie de mutation	11%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	6%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	4%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Evolution professionnelle

Concours et examens professionnels

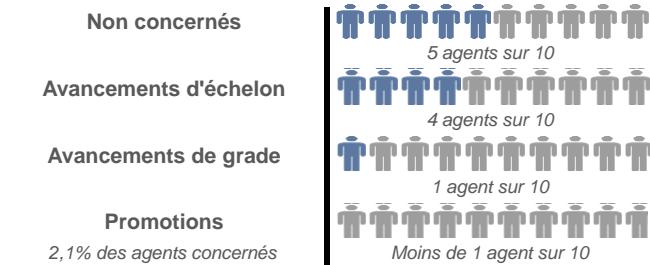
En moyenne, 2,6% des agents permanents présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année

19 Ruptures conventionnelles actées en 2023

8,1% des collectivités ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle
74% sont à l'initiative de l'agent

Avancements et promotions

Nombre moyen d'agents concernés sur 10



Sanctions disciplinaires

- 4% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2023.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	2	2
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	-	1
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	80%
Ivresse	20%

Budget et rémunérations



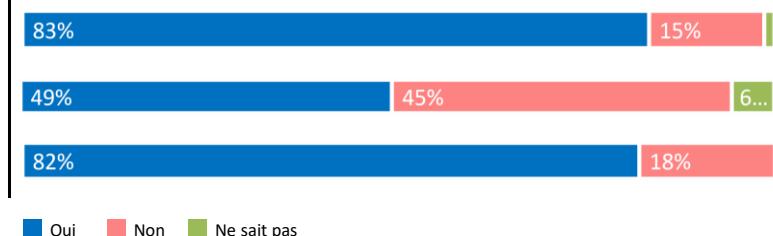
- Les charges de personnel représentent 66,6 % des dépenses de fonctionnement

Montant moyen	Budget de fonctionnement	Charges de personnel	Soit 66,6 % des dépenses de fonctionnement
	1 880 909 €	1 252 668 €	→ Soit 66,6 % des dépenses de fonctionnement

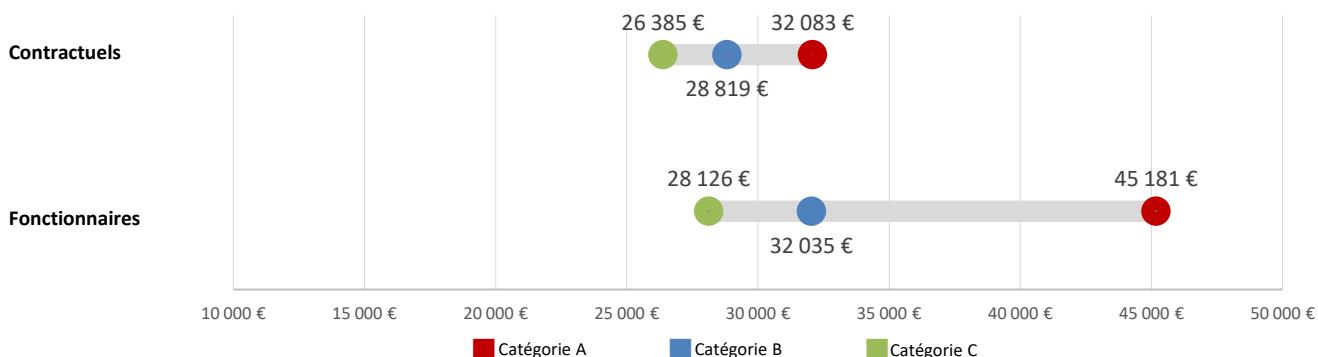
- Mise en place du RIFSEEP

- pour au moins un cadre d'emploi pour les fonctionnaires
- pour les contractuels permanents
- avec une part de CIA

70% des collectivités prévoient le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire



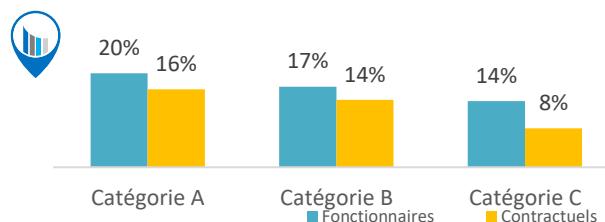
- Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



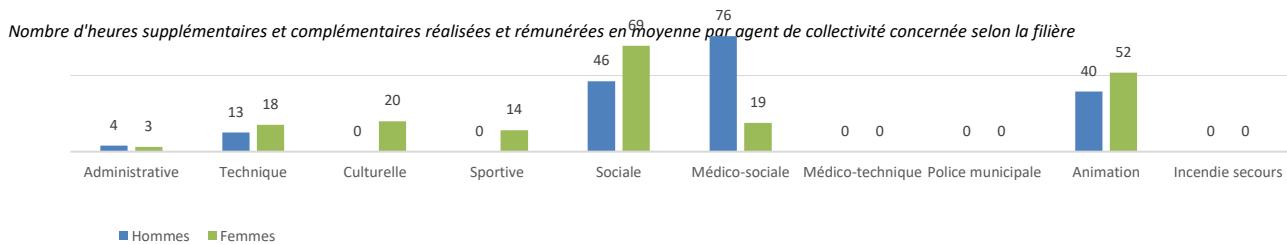
- La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 15 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	15,76%
Contractuels sur emplois permanents	11,93%
Ensemble	15,00%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- En moyenne, 1224 heures supplémentaires/complémentaires pour les 73% de collectivités concernées



- 63% des collectivités adhèrent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Absences Agents présents au 31 décembre

- En moyenne, 21,3 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



- En moyenne, 16,7 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,84%	4,57%	5,55%	2,60%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	13,70%	4,81%	11,65%	2,60%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	14,48%	5,59%	12,43%	2,71%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

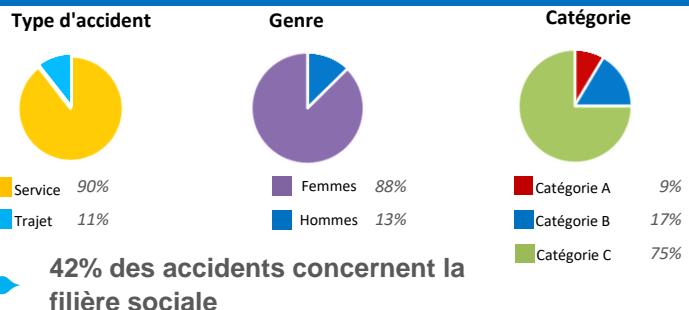
- > 44,35 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

- 57% des collectivités concernées par des accidents de travail

> 9,5 accidents du travail pour 100 agents

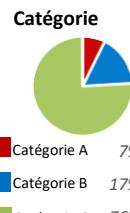
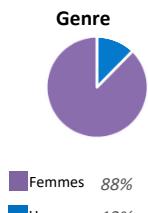
> En moyenne, 48 jours d'absence consécutifs par accident du travail



Handicap

- 50% des collectivités ont au moins un agent BOETH

Taux de BOETH: **7,7%**



0,7 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi (collectivités concernées)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées

18 230 €

Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

2 242 €

Prévention et risques professionnels

12 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Dépense moyenne en formation : **816 €**

Nombre moyen de formations : **6**

Oui Non Ne sait pas En cours

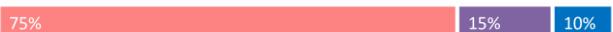
Existence d'un document unique (DUERP)



Existence d'un registre de santé et de sécurité



Existence d'un plan de prévention des RPS



Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

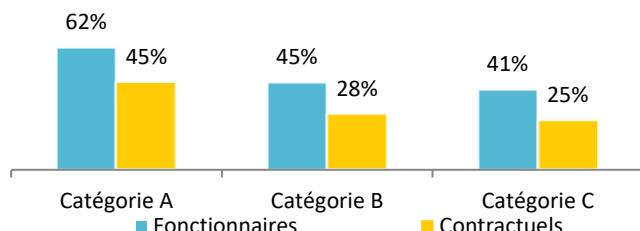
3,2% des femmes

2,7% des hommes

Formation Agents présents au 31 décembre

- En 2023, 42% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour
42% des femmes et 38% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

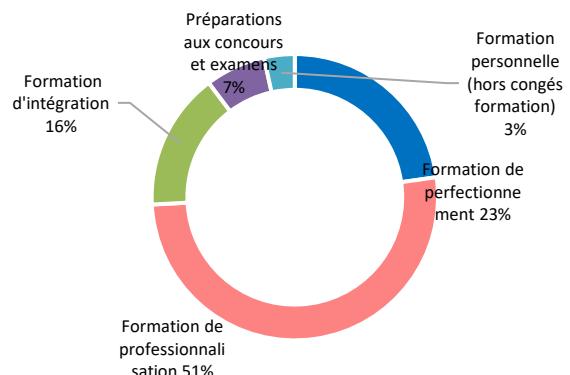


- Le budget médian consacré à la formation est de 4 710 €

Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	62%
Autres organismes	30%
Coût de la formation des apprentis	4%
Frais de déplacement	2%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	1%

Répartition selon le type de formation



- Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,6 jour par agent

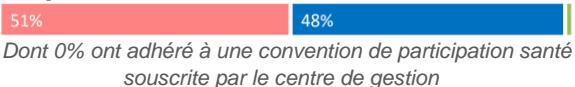


Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	68%
Autres organismes	23%
Collectivité	9%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	0%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- 48% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire



Santé Prévoyance

Montant moyen annuel par bénéficiaire

257 €

122 €

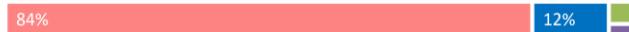
En cours Oui Non Ne sait pas

L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité



Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion



Prestations servies par l'intermédiaire d'une association locale



Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale



Relations sociales

- 53% des collectivités concernées par des grèves



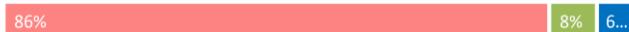
32 jours de grève en moyenne par collectivité



Nombre moyen de réunions des instances

CST	CAP	CCP
0	0	0

- 6,1% des collectivités ont engagé des négociations collectives



6,1% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

Les principales négociations

Apprentissage

Intéressement collectif et politiques indemnitàires

Temps de travail, qualité de vie au travail

Les principaux accords

Protection sociale complémentaire

Mise en place du télétravail

Formation professionnelle

— Précisions méthodologiques —

► 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

► 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

► 3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons**

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation —

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2023. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juin 2025

Version 1